

515117-2026 - Mise en concurrence

France – Travaux de gros œuvre – MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DIVERS ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE CACHAN ET LE CCAS DE CACHAN

OJ S 141/2026 24/07/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire
Travaux

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Ville de Cachan

Adresse électronique: Madina.brisson@ville-cachan.fr

Forme juridique de l'acheteur: Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

1.1. Acheteur

Nom officiel: CCAS

Adresse électronique: Madina.brisson@ville-cachan.fr

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DIVERS ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE CACHAN ET LE CCAS DE CACHAN

Description: MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DIVERS ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE CACHAN ET LE CCAS DE CACHAN

Identifiant de la procédure: 5fefa37a-e2ae-4869-8a67-31aad248b791

Identifiant interne: 2026-17

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45223220 Travaux de gros œuvre

2.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 5 156 000,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 15 720 000,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.5. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 10

Conditions du marché:

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: 10

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0005

Titre: GROS OeUVRE - MACONNERIE - CLOISONS -FAUX PLAFOND

Description: GROS OeUVRE - MACONNERIE - CLOISONS -FAUX PLAFOND

Identifiant interne: 2026-17L1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45421141 Travaux de cloisonnement

Nomenclature complémentaire (cpv): 45223220 Travaux de gros œuvre

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1173420.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS. groupement de commandes ville-CCAS (le coordonnateur du groupement est la commune de Cachan). Lot n°1 - GROS OeUVRE - MAÇONNERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND : montant estimatif annuel de 195 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°2 - COUVERTURE - CHARPENTE : montant estimatif annuel de 23 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°3 - MENUISERIES MÉTALLIQUES ET PVC - VITRERIE : montant estimatif annuel de 123 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°4 - SERRURERIE MÉTALLIQUE - CLÔTURE : montant estimatif annuel de 50 000 euros HT (Ville) et 4 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 300 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°5 - ÉTANCHÉITÉ : montant estimatif annuel de 28 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°6 - ÉLECTRICITÉ COURANT FORT - COURANT FAIBLE : montant estimatif annuel de 410 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 800 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°7 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : montant estimatif annuel de 168 000 euros HT (Ville) et 12 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 40 000 euros HT (CCAS). Lot n°8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES : montant estimatif annuel de 106 000 euros HT (Ville) et 8 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°9 - VOLETS ROULANTS - STORES - OCCULTATION : montant estimatif annuel de 66 000 euros HT (Ville) et 5 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 250 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°10 - MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT : montant estimatif annuel de 30 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 200 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS). La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2026.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF
INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX
MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. :

01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0006

Titre: COUVERTURE - CHARPENTE

Description: COUVERTURE - CHARPENTE

Identifiant interne: 2026-17L2

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45261000 Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1173420.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS. groupement de commandes ville-CCAS (le coordonnateur du groupement est la commune de Cachan). Lot n°1 - GROS OeUVRE - MAÇONNERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND : montant estimatif annuel de 195 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°2 - COUVERTURE - CHARPENTE : montant estimatif annuel de 23 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°3 - MENUISERIES MÉTALLIQUES ET PVC - VITRERIE : montant estimatif annuel de 123 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°4 - SERRURERIE MÉTALLIQUE - CLÔTURE : montant estimatif annuel de 50 000 euros HT (Ville) et 4 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 300 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°5 - ÉTANCHÉITÉ : montant estimatif annuel de 28 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°6 - ÉLECTRICITÉ COURANT FORT - COURANT FAIBLE : montant estimatif annuel de 410 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 800 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°7 -

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : montant estimatif annuel de 168 000 euros HT (Ville) et 12 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 40 000 euros HT (CCAS). Lot n°8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES : montant estimatif annuel de 106 000 euros HT (Ville) et 8 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°9 - VOILETS ROULANTS - STORES - OCCULTATION : montant estimatif annuel de 66 000 euros HT (Ville) et 5 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 250 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°10 - MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT : montant estimatif annuel de 30 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 200 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS). La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2026.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requête

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses règlementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices

d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0007

Titre: MENUISERIES METALLIQUES ET PVC - VITRERIE

Description: MENUISERIES METALLIQUES ET PVC - VITRERIE

Identifiant interne: 2026-17L3

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45421000 Travaux de menuiserie

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1173420.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS. groupement de commandes ville-CCAS (le coordonnateur du groupement est la commune de Cachan). Lot n°1 - GROS OeUVRE - MAÇONNERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND : montant estimatif annuel de 195 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°2 - COUVERTURE - CHARPENTE : montant estimatif annuel de 23 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°3 - MENUISERIES MÉTALLIQUES ET PVC - VITRERIE : montant estimatif annuel de 123 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°4 - SERRURERIE MÉTALLIQUE - CLÔTURE : montant estimatif annuel de 50 000 euros HT (Ville) et 4 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 300 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°5 - ÉTANCHÉITÉ : montant estimatif annuel de 28 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°6 - ÉLECTRICITÉ COURANT FORT - COURANT FAIBLE : montant estimatif annuel de 410 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 800 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°7 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : montant estimatif annuel de 168 000 euros HT (Ville) et 12 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 40 000 euros HT (CCAS). Lot n°8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES : montant estimatif annuel de 106 000 euros HT (Ville) et 8 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°9 - VOLETS ROULANTS - STORES - OCCULTATION : montant estimatif annuel de 66 000 euros HT (Ville) et 5 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 250 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°10 - MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT : montant estimatif annuel de 30 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 200 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS). La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2026.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF
INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX
MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. :

01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0008

Titre: SERRURERIES METALLIQUES - CLOTURES

Description: SERRURERIES METALLIQUES - CLOTURES

Identifiant interne: 2026-17L4

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45223110 Installation de structures en métal

Nomenclature complémentaire (cpv): 44316500 Serrurerie

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1173420.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS. groupement de commandes ville-CCAS (le coordonnateur du groupement est la commune de Cachan). Lot n°1 - GROS OeUVRE - MAÇONNERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND : montant estimatif annuel de 195 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°2 - COUVERTURE - CHARPENTE : montant estimatif annuel de 23 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°3 - MENUISERIES MÉTALLIQUES ET PVC - VITRERIE : montant estimatif annuel de 123 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°4 - SERRURERIE MÉTALLIQUE - CLÔTURE : montant estimatif annuel de 50 000 euros HT (Ville) et 4 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 300 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°5 - ÉTANCHÉITÉ : montant estimatif annuel de 28 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°6 - ÉLECTRICITÉ COURANT FORT - COURANT FAIBLE : montant estimatif annuel de 410 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 800 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°7 -

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : montant estimatif annuel de 168 000 euros HT (Ville) et 12 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 40 000 euros HT (CCAS). Lot n°8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES : montant estimatif annuel de 106 000 euros HT (Ville) et 8 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°9 - VOILETS ROULANTS - STORES - OCCULTATION : montant estimatif annuel de 66 000 euros HT (Ville) et 5 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 250 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°10 - MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT : montant estimatif annuel de 30 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 200 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS). La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2026.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requête

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices

d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0009

Titre: ETANCHEITE

Description: ETANCHEITE

Identifiant interne: 2026-17L5

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45261420 Travaux d'étanchéification

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1173420.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS. groupement de commandes ville-CCAS (le coordonnateur du groupement est la commune de Cachan). Lot n°1 - GROS OeUVRE - MAÇONNERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND : montant estimatif annuel de 195 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°2 - COUVERTURE - CHARPENTE : montant estimatif annuel de 23 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°3 - MENUISERIES MÉTALLIQUES ET PVC - VITRERIE : montant estimatif annuel de 123 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°4 - SERRURERIE MÉTALLIQUE - CLÔTURE : montant estimatif annuel de 50 000 euros HT (Ville) et 4 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 300 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°5 - ÉTANCHÉITÉ : montant estimatif annuel de 28 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°6 - ÉLECTRICITÉ COURANT FORT - COURANT FAIBLE : montant estimatif annuel de 410 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 800 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°7 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : montant estimatif annuel de 168 000 euros HT (Ville) et 12 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 40 000 euros HT (CCAS). Lot n°8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES : montant estimatif annuel de 106 000 euros HT (Ville) et 8 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°9 - VOLETS ROULANTS - STORES - OCCULTATION : montant estimatif annuel de 66 000 euros HT (Ville) et 5 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 250 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°10 - MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT : montant estimatif annuel de 30 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 200 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS). La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2026.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF
INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX
MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. :

01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0010

Titre: ELECTRICITE COURANT FORT - COURANT FAIBLE

Description: ELECTRICITE COURANT FORT - COURANT FAIBLE

Identifiant interne: 2026-17L6

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45311200 Travaux d'installations électriques

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1173420.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variante: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS. groupement de commandes ville-CCAS (le coordonnateur du groupement est la commune de Cachan). Lot n°1 - GROS OeUVRE - MAÇONNERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND : montant estimatif annuel de 195 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°2 - COUVERTURE - CHARPENTE : montant estimatif annuel de 23 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°3 - MENUISERIES MÉTALLIQUES ET PVC - VITRERIE : montant estimatif annuel de 123 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°4 - SERRURERIE MÉTALLIQUE - CLÔTURE : montant estimatif annuel de 50 000 euros HT (Ville) et 4 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 300 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°5 - ÉTANCHÉITÉ : montant estimatif annuel de 28 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°6 - ÉLECTRICITÉ COURANT FORT - COURANT FAIBLE : montant estimatif annuel de 410 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 800 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°7 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : montant estimatif annuel de 168 000 euros HT (Ville) et 12 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 40 000 euros HT (CCAS). Lot n°8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES : montant

estimatif annuel de 106 000 euros HT (Ville) et 8 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°9 - VOLETS ROULANTS - STORES - OCCULTATION : montant estimatif annuel de 66 000 euros HT (Ville) et 5 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 250 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°10 - MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT : montant estimatif annuel de 30 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 200 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS). La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2026.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 3

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec

l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0011

Titre: PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC

Description: PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC

Identifiant interne: 2026-17L7

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45330000 Travaux de plomberie

Nomenclature complémentaire (cpv): 45331000 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1173420.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS. groupement de commandes ville-CCAS (le coordonnateur du groupement est la commune de Cachan). Lot n°1 - GROS OeUVRE - MAÇONNERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND : montant estimatif annuel de 195 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°2 - COUVERTURE - CHARPENTE : montant estimatif annuel de 23 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°3 - MENUISERIES MÉTALLIQUES ET PVC - VITRERIE : montant estimatif annuel de 123 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°4 - SERRURERIE MÉTALLIQUE - CLÔTURE : montant estimatif annuel de 50 000 euros HT (Ville) et 4 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 300 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°5 - ÉTANCHÉITÉ : montant estimatif annuel de 28 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°6 - ÉLECTRICITÉ COURANT FORT - COURANT FAIBLE : montant estimatif annuel de 410 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 800 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°7 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : montant estimatif annuel de 168 000 euros HT (Ville) et 12 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 40 000 euros HT (CCAS). Lot n°8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES : montant estimatif annuel de 106 000 euros HT (Ville) et 8 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°9 - VOLETS ROULANTS - STORES - OCCULTATION : montant estimatif annuel de 66 000 euros HT (Ville) et 5 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 250 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°10 - MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT : montant estimatif annuel de 30 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 200 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS). La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2026.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF
INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX
MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0012

Titre: PEINTURE - REVETEMENTS SOLS SOUPLES

Description: PEINTURE - REVETEMENTS SOLS SOUPLES

Identifiant interne: 2026-17L8

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45442100 Travaux de peinture

Nomenclature complémentaire (cpv): 45432111 Travaux de pose de revêtements de sols souples

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1173420.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS. groupement de commandes ville-CCAS (le coordonnateur du groupement est la commune de Cachan). Lot n°1 - GROS OeUVRE - MAÇONNERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND : montant estimatif annuel de 195 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°2 - COUVERTURE - CHARPENTE : montant estimatif annuel de 23 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°3 - MENUISERIES MÉTALLIQUES ET PVC - VITRERIE : montant estimatif annuel de 123 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°4 - SERRURERIE MÉTALLIQUE - CLÔTURE : montant estimatif annuel de 50 000 euros HT (Ville) et 4 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 300 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°5 - ÉTANCHÉITÉ : montant estimatif annuel de 28 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°6 - ÉLECTRICITÉ COURANT FORT - COURANT FAIBLE : montant estimatif annuel de 410 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS) ; montant

maximum annuel de 800 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°7 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : montant estimatif annuel de 168 000 euros HT (Ville) et 12 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 40 000 euros HT (CCAS). Lot n°8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES : montant estimatif annuel de 106 000 euros HT (Ville) et 8 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°9 - VOLETS ROULANTS - STORES - OCCULTATION : montant estimatif annuel de 66 000 euros HT (Ville) et 5 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 250 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°10 - MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT : montant estimatif annuel de 30 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 200 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS). La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2026.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de

ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0013

Titre: VOLET ROULANT - STORE - OCCULTATION

Description: VOLET ROULANT - STORE - OCCULTATION

Identifiant interne: 2026-17L9

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45421145 Travaux d'installation de volets roulants

Nomenclature complémentaire (cpv): 45421143 Travaux d'installation de stores

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1173420.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS. groupement de commandes ville-CCAS (le coordonnateur du groupement est la commune de Cachan). Lot n°1 - GROS OeUVRE - MAÇONNERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND : montant estimatif annuel de 195 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°2 - COUVERTURE - CHARPENTE : montant estimatif annuel de 23 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°3 - MENUISERIES MÉTALLIQUES ET PVC - VITRERIE : montant estimatif annuel de 123 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°4 - SERRURERIE MÉTALLIQUE - CLÔTURE : montant estimatif annuel de 50 000 euros HT (Ville) et 4 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 300 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°5 - ÉTANCHÉITÉ : montant estimatif annuel de 28 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°6 - ÉLECTRICITÉ COURANT FORT - COURANT FAIBLE : montant estimatif annuel de 410 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 800 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°7 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : montant estimatif annuel de 168 000 euros HT (Ville) et 12 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 40 000 euros HT (CCAS). Lot n°8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES : montant estimatif annuel de 106 000 euros HT (Ville) et 8 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°9 - VOLETS ROULANTS - STORES - OCCULTATION : montant estimatif annuel de 66 000 euros HT (Ville) et 5 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 250 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°10 - MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT : montant estimatif annuel de 30 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 200 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS). La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2026.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF
INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX
MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0014

Titre: MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT

Description: MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT

Identifiant interne: 2026-17L10

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45421000 Travaux de menuiserie

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1173420.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS. groupement de commandes ville-CCAS (le coordonnateur du groupement est la commune de Cachan). Lot n°1 - GROS OeUVRE - MAÇONNERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND : montant estimatif annuel de 195 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°2 - COUVERTURE - CHARPENTE : montant estimatif annuel de 23 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°3 - MENUISERIES MÉTALLIQUES ET PVC - VITRERIE : montant estimatif annuel de 123 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 500 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°4 - SERRURERIE MÉTALLIQUE - CLÔTURE : montant estimatif annuel de 50 000 euros HT (Ville) et 4 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 300 000 euros HT (Ville) et 20 000 euros HT (CCAS). Lot n°5 - ÉTANCHÉITÉ : montant estimatif annuel de 28 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 150 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°6 - ÉLECTRICITÉ COURANT FORT - COURANT FAIBLE : montant estimatif annuel de 410 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 800 000 euros HT (Ville) et 50 000 euros HT (CCAS). Lot n°7 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : montant estimatif annuel de 168 000 euros HT (Ville) et

12 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 40 000 euros HT (CCAS). Lot n°8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES : montant estimatif annuel de 106 000 euros HT (Ville) et 8 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 400 000 euros HT (Ville) et 30 000 euros HT (CCAS). Lot n°9 - VOILETS ROULANTS - STORES - OCCULTATION : montant estimatif annuel de 66 000 euros HT (Ville) et 5 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 250 000 euros HT (Ville) et 15 000 euros HT (CCAS). Lot n°10 - MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT : montant estimatif annuel de 30 000 euros HT (Ville) et 2 000 euros HT (CCAS) ; montant maximum annuel de 200 000 euros HT (Ville) et 10 000 euros HT (CCAS). La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2026.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui

sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: Ville de Cachan

Numéro d'enregistrement: 21940016500011

Adresse postale: square de la libération

Ville: Cachan

Code postal: 94230

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

Adresse électronique: Madina.brisson@ville-cachan.fr

Téléphone: +33 149696173

Adresse internet: <https://www.ville-cachan.fr>

Profil de l'acheteur: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1. ORG-0002

Nom officiel: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Numéro d'enregistrement: 17770704900017

Adresse postale: 43 rue du Général de Gaulle

Ville: Melun

Code postal: 77008

Subdivision pays (NUTS): Seine-et-Marne (FR102)

Pays: France

Adresse électronique: greffe.ta-melun@juradm.fr

Téléphone: 01 60 56 66 30

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1. ORG-0007

Nom officiel: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Numéro d'enregistrement: 177500006

Adresse postale: 5 rue leblanc

Ville: Paris

Code postal: 75911

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1. ORG-0008

Nom officiel: CCAS

Numéro d'enregistrement: 26940009900017

Ville: Cachan

Code postal: 94016

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

Adresse électronique: Madina.brisson@ville-cachan.fr

Téléphone: +33 149696173

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0000

Nom officiel: DEMATIS

Numéro d'enregistrement: 45072478600030

Ville: Paris

Code postal: 75015

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Adresse électronique: contact@dematis.com

Téléphone: +33 172365548

Adresse internet: www.dematis.com

Rôles de cette organisation:

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: c300e1a4-5f36-4b46-810c-525ad9c990eb - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 22/07/2026 15:10:03 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 515117-2026

Numéro de publication au JO S: 141/2026

Date de publication: 24/07/2026